

Conseil Municipal du 1 octobre 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2020

PRESENTS : AMIEL Alexandra, AYGLON Sylvie, BALMES Éric, BLOT Olivier, BONNAURE Véronique, BOYER Maxence, DALZON Mathias, DAYRE Michel, DELEUZE Stéphanie, DUCROS Loïc, FORGET André, GARREL Éric, MAGNIN Julien, THIBON Jean-François, THIBON Valentin

EXCUSES : 0

ABSENTS : 0

Secrétaire de séance : BLOT Olivier

1. SEBA acte de vente du terrain pour la station d'épuration

Concerne : station d'épuration, Le Verdal

Lors de la création de la station d'épuration, la régularisation de la vente de la parcelle support n'a pas été finalisée.

Ainsi, Maître DIDIER a tenu à rédiger l'acte de vente en objet. Il s'agit d'un projet qui ne pourra être finalisé qu'après les élections du prochain comité syndical et qui est transmis pour relecture et accord.

Quelques rectifications sur ce projet d'acte de vente : mise à jour du nom du maire de CHANDOLAS et des représentants du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche.

2. AO réfection VC2 chemin des buis (délibération)

La commission d'appel d'offre a retenu la réponse de la société LAUPIE.

Le conseil a décidé de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et de retenir l'entreprise LAUPIE TP pour la réfection de la voie communale N°2 (montant des travaux 25 671 €).

3. SDE Électrification chemin du Bel Air

Éric BALMES présente au conseil un résumé des travaux à venir (réseaux, éclairage public, ...)

À la suite d'un entretien avec le Syndicat Départementale d'Énergie, il est présenté au conseil les travaux de renforcement et mise en discrétion des réseaux du Chemin de Bel Air. Ces travaux permettront l'alimentation de plusieurs terrain réputés constructible de ce quartier.

Le montant total de l'opération (travaux généraux + étude) est estimé à 62 324,42 € H.T.

4. SDE Mise en discrétion des réseaux quartier Les Denailles

Une proposition a été reçue pour la mise en discrétion des réseaux quartier « Les Denailles » à Maisonneuve.

Il serait possible d'envisager une découpe de ce projet en plusieurs tranches. La commune a 25% du coût à sa charge, et le paiement peut être échelonner sur 10 ans.

Le cout global de l'opération est estimé à 322 823,55 €.

5. ADN Implantation du local technique

À la suite des échanges entre la municipalité et ADN pour l'implantation du local de raccordement fibre optique (implantation nécessaire dans un rayon de 300 m autour de la centrale téléphonique de MAISONNEUVE, surface nécessaire 45 m²), le conseil a proposé 2 emplacements :

- Terrain salle polyvalente sous condition d'intégration au projet communal d'extension pour une salle des associations et un local technique ;
- Zone réservée au PLUI pour parking à l'entrée nord de Maisonneuve, sous réserve des possibilités d'acquisition par la commune.

La première solution semble plus facile à mettre en œuvre rapidement et ADN doit transmettre une proposition en tenant compte de notre souhait d'intégration au projet communal.

6. Information projet de rénovation bâtiment d'exploitation de la chèvrerie

Les premiers devis pour un désamiantage et rénovation du toit en bac-acier ont été reçus et vont permettre d'estimer le coût du projet de rénovation du bâtiment principal d'exploitation.

Loïc DUCROS présente un premier devis de l'entreprise « cévenne amiante ».

Ce devis englobe, pour le bâtiment chèvrerie et son annexe - :

- Le démantèlement et l'évacuation des tôles amiantées des bâtiments.
- La rénovation de la toiture avec mis en place de tôles type « bac acier ».

Le montant de ce devis est de 101 388 € TTC.

L'idée est émise d'exploiter, à des fins stockages de fourrage par exemple, le bâtiment non utilisé à ce jour.

Une étude plus approfondie est nécessaire : déplacement du laboratoire, électricité, ...

Un dossier de demande de subvention (DSIL + Région) doit être transmis.

7. Information projet de logements Magnaou

M. le Maire et M. BALMES ont rencontré l'architecte, maître d'ouvrage, et responsable projet pour Ardèche Habitat, à la suite d'inquiétudes relatives aux modifications des boxes garages.

Pour mieux informer sur le projet, Ardèche Habitat propose de fournir des panneaux d'information pour une exposition en mairie.

Nous resterons vigilants sur la réalisation de ce chantier qui devrait se terminer à l'été prochain. Ensuite la commune doit être représentée à la commission d'attribution des logements.

8. Point sur le bornage des chemins communaux

Une prestation de bornage de certains chemins communaux a été envisagée à la suite de certaines plaintes reçues en mairie. La consultation d'un cabinet de géomètre expert est envisagée.

9. Mise en place DUERP

La commune de Chandolas a souscrit en 2019 à une consultation mutualisée par la CdC pour un appel d'offre concernant la rédaction du DUERP (Dossier Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

Après analyse des conditions de participation et de réalisation d'une telle prestation, il apparaît que sa réalisation en interne par le personnel communal, avec l'aide du centre de gestion, est plus adaptée dans notre cas : personnel très réduit et compétences en interne. Toutefois, par sa participation à la consultation mutualisée, le conseil municipal avait engagé en 2019 la commune de Chandolas avec la société titulaire du marché, quelles que soient les conditions d'attribution.

Une première réunion de lancement de la prestation a déjà eu lieu, mais nous étudions encore, en concertation avec les différentes parties, les différentes possibilités pour la réalisation du DUERP.

Il est à noter que cette prestation n'avait pas été inscrite au budget primitif 2020.

M. le Maire propose de se désengager de DUERP d'un montant de 2 600 € pour la commune.

Le conseil municipal approuve ce désengagement à l'unanimité.

10. Motion pour l'hôpital de Joyeuse (délibération)

M. le Maire propose au conseil d'approuver la motion pour l'hôpital de Joyeuse qui rencontre actuellement d'importantes difficultés à la suite de la pénurie de médecins.

MOTION SANTE

Considérant les difficultés d'accès aux soins médicaux rencontrées par nombre d'habitants du pays de Beaume-Drobie ;

Considérant notre préoccupation quant aux risques d'aggravation de ces difficultés dans les années à venir au regard de la pyramide des âges des médecins installés sur notre territoire ;

Considérant les recrutements médicaux en cours au sein du Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises dont la réussite est la condition pour pérenniser une offre hospitalière de proximité en médecine et SSR au service de la population de notre territoire ;

Appelle

L'ensemble des professionnels de santé à œuvrer à nos côtés et aux côtés de l'hôpital des Cévennes Ardéchoises afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins

Décide

De solliciter l'ARS, en accord avec le Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises, pour initier la mise en place d'un Contrat Local de Santé, outil qui permet de définir la politique de santé voulue sur notre territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs.

La signature de la motion est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

11. Publication du mensuel d'information

Le mensuel d'information a été réalisé par la commission communication.

Ce mensuel sera distribué dans les boîtes aux lettres des Chandolassiens à chaque parution.

12. Informations sur le dernier conseil communautaire (Participations aux commissions CdC, FPIC, ...)

Certains membres du conseil municipal ont candidaté aux commissions thématiques de la Communauté de Communes Beaume-Drobie.

Ceux-ci sont mentionnés dans le tableau suivant :

Commission thématique	Élu(e)
Sictoba	DUCROS Loïc
Culture / Lecture publique	AMIEL Alexandra
Économie	THIBON Jean-François
Enfance / Jeunesse	DAYRE Michel / DELEUZE Stéphanie
Musée	BLOT Olivier
Randonnée	DAYRE Michel / GARREL Éric
Transition écologique	BOYER Maxence
Travaux / Bâtiment	BALMES Éric

L'ensemble de ces candidats ont été désignés membres de leur commission respective.

13. Questions diverses:

- Aide pour l'organisation du concert de Jazz (Gael Horrelou)

L'association Ceven-Jazz essaie de maintenir le concert du 10 octobre, « Tous les peuples » de Gaël Horrelou, et ce malgré les conditions sanitaires. Cela nécessite l'élaboration d'un budget très strict, revu régulièrement à la baisse, chacun des intervenants effectuant un effort financier. Le concert se fera sur réservation uniquement. Il ne sera pas possible d'accueillir autant de personnes qu'auparavant, donc les recettes propres seront moins élevées et le soutien des partenaires est

primordial : la communauté de commune et le département soutiennent ce concert chacun à concurrence de 375€.

Il me semble que c'est une manifestation qui devrait intéresser beaucoup de monde, comme les autres concerts dans le passé qui ont tous fait salle pleine, et aider à la promotion de Chandolas et de sa salle.

Compte tenu du contexte sanitaire, l'association a décidé d'annuler l'évènement.

- **Commune Moustique tigre**

Suite à la proposition de l'EID de classer Chandolas dans la liste des communes colonisées par le moustique tigre, après considération des éléments fournis par l'EID (PJ), il est confirmé que notre commune est bien colonisée par ce moustique fortement nuisant et susceptible de propager des maladies à arbovirus.

Comme pour l'ambrosie, est proposée aux communes la logique de nommer un ou deux référents communaux « espèces nuisibles pour la santé humaine », spécifiquement dédiés au moustique tigre. Ces référents, idéalement un binôme employé et élu, peuvent être également les référents Ambrosie.

AMIEL Alexandra et AYGLON Sylvie se propose d'être référent « espèces nuisibles pour la santé humaine » de la commune de CHANDOLAS.

- **Repas et cadeau CCAS**

Dans les conditions sanitaires actuelles, il semble difficile de prévoir un repas collectif.

Une réflexion sera portée, par la commission des affaires sociales, sur les actions possibles à mettre en place.

- **Aide alimentaire**

Réunion de démarrage mercredi 7 octobre. AMIEL Alexandra et BLOT Olivier se propose d'aller à la réunion.

- **Événement "Terre et Territoire" organisé par le Polinno**

La prochaine formation, intitulée "Terre, création et territoire", aura lieu en partie au Polinno, en coopération avec le PNR des Monts d'Ardèche et l'Agence pour le développement des métiers d'art.

Il est possible qu'ils aient besoin de la salle polyvalente en journée à cette occasion. M. la Maire pense que nous devons essayer de coopérer au mieux avec l'équipe en place pour d'éventuels futurs projets en commun, et il leur a donné un accord de principe sous condition que cela n'interfère pas avec les utilisateurs (yoga, danse, etc.), et sous réserve de l'approbation du Conseil pour promouvoir et aider ce type d'événements.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le prêt gracieux de la salle polyvalente.

Clôture du conseil municipal du 01/10/2020 à 22h50.